



# Mairie de Lesparre-Médoc

GB/DR

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2007 COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉBATS

Le 22 Juin 2007, à 18 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC légalement convoqué, s'est assemblé Salle Paul Defol sous la Présidence de Mr Bernard PREVOT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs et Mesdames PREVOT, Maire, QUEYRON, BOLLEAU, PEYRONNETTE, BORGHESI, DEGREEF, HUE, CABANNE, Maires-Adjoints, DAUGAS, VIGNAU, BUCOVAZ, ASPA, BERNARD, BAILLET, VILMARS, SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt sept.

### **EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** :

Mr GUIRAUD	Maire Adjoint	qui a donné procuration à	Mr PEYRONNETTE Maire Adjoint
Mr SENAC	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M <sup>me</sup> VIGNAU Conseillère M <sup>ale</sup>
Mr HERBER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mr QUEYRON Maire Adjoint
Mr DESNAVRES	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mr BORGHESI Maire Adjoint
M <sup>me</sup> DUBOURG	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M <sup>me</sup> BUCOVAZ Conseillère M <sup>ale</sup>
Mr LAPARLIERE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mr SAUQUET Conseiller M <sup>al</sup>
M <sup>me</sup> BEYSSEN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mr JEANTET Conseiller M <sup>al</sup>

**ABSENTE** : Mme PARGADE Conseillère M<sup>ale</sup>

Mr le Maire ouvre la séance et Mr CABANNE est désigné en qualité de secrétaire. Il effectue la lecture du procès-verbal du 15 mai dernier, lequel est adopté à la majorité des voix.

Mr le Maire s'adresse ensuite au Conseil :

*Chers collègues,*

*Vous êtes réunis ce soir pour examiner le compte administratif de 2006. Il s'agit pour vous de vous prononcer en avalisant ou en rejetant les dépenses et les recettes effectivement réalisées pendant cet exercice au regard des autorisations budgétaires. C'est donc un jugement rendu à l'égard de l'exécutif.*

*Ce compte administratif sera le dernier soumis à votre délibération au titre de la présente mandature. Il revêt donc un caractère un peu particulier pour celles et ceux qui ont permis à la machine municipale de fonctionner au travers leur participation constructive, générant ainsi la mise en œuvre d'investissements importants mais également la marche quotidienne des services, ingrédient indispensable à la qualité de vie dans une collectivité.*

*Un bilan, c'est aussi des résultats chiffrés et les ratios qui en découlent. Vous avez pu constater à la lecture des documents qui vous ont été adressés, que les résultats sont satisfaisants et corroborent ceux du Comptable Public. Ils permettront d'abonder prochainement une décision modificative qui viendra ajuster le budget primitif ou compléter la dotation de diverses opérations. Cette méthodologie n'est nullement handicapante et n'a pas pour effet de retarder la réalisation des travaux, contrairement à certaines affirmations sans fondement.*

*Quant aux ratios, Alain QUEYRON vous communiquera tout à l'heure les plus significatifs. Dans ce domaine encore, la majorité municipale peut porter tête haute ; Lesparre souffre amplement la comparaison avec beaucoup de communes de la même strate démographique que la nôtre. Bien que ces données ne constituent pas une fin en soi, elles témoignent néanmoins d'une gestion saine et raisonnable, soucieuse de la situation des plus humbles mais surtout de l'absence de mégalomanie ou de politique politicienne dans la conduite des affaires. L'arithmétique n'obéit à nulle autre règle que les siennes.*

*J'en veux pour preuve tangible et vérifiable, les taux des impôts locaux qui n'ont été majorés qu'à 2 reprises en douze années. Je sais que cela dérange, car même la presse a occulté cette information.*

*Je ne voudrais toutefois pas terminer cette allocution sans remercier très amicalement mes collègues de la majorité qui, tout au long de la mandature, même lors de périodes très agitées, ont su garder calme et dignité et démontré ainsi que hargne et fébrilité n'avaient pas leur place au sein d'une assemblée municipale.*

*Le compte administratif 2006 va donc être soumis à votre délibération ; je suis confiant dans votre décision.*

## **18 FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006 - COMMUNE**

### **1) Section de fonctionnement : (dépenses et recettes)**

Mr QUEYRON énumère les dépenses par chapitre en précisant le montant prévisionnel, les sommes effectivement mandatées ou encaissées et les taux de réalisation.

Il donne des précisions pour certains articles.

### **2) Section d'investissement : (dépenses et recettes)**

Mr QUEYRON procède de la même manière en soulignant le détail des acquisitions immobilières. Concernant le chapitre 23, il rappelle que le programme voirie avait été retardé par l'enfouissement des réseaux E.D.F et FRANCE TELECOM. La rénovation de la cuisine Beaugency, budgétée en 2006, a été commencée en 2007 ; les travaux devraient s'achever fin juillet.

Il convie le conseil à constater la concordance des chiffres avec le compte de gestion. Mr QUEYRON donne ensuite lecture de ratios (*annexés au présent compte rendu*).

## **19 FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006 - ASSAINISSEMENT**

### **1) Section d'exploitation : (dépenses et recettes)**

Mr QUEYRON informe le Conseil que la Sté Lyonnaise des Eaux n'a pas fait parvenir la facture afférente au SPANC et donne le détail des réalisations.

## **2) Investissement : (dépenses et recettes)**

La 24<sup>ème</sup> tranche d'assainissement n'a été exécutée qu'en 2007, le taux de réalisation en dépenses est donc faible. De même, en recettes la subvention prévisionnelle n'a pas été encaissée.

La concordance avec le compte de gestion du percepteur est constatée.

## ***1C FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006 - EAU***

### **1) Section d'exploitation : (dépenses et recettes)**

Mr QUEYRON donne le détail des réalisations par chapitre.

#### **1) Investissement :**

Les travaux effectivement exécutés ont été inférieurs aux prévisions.

Les montants du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

## ***1D FINANCES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006 - TRANSPORTS SCOLAIRES***

### **1) Section d'exploitation : (dépenses et recettes)**

Mr QUEYRON énumère le détail des réalisations par chapitre en soulignant la dépense afférente au syndicat de Pauillac.

Les recettes ne sont constituées que des participations familiales et de la subvention du Conseil Général.

Les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion.

Mr le Maire appelle les questions :

Mr JEANTET intervient et précise que son groupe et lui-même n'approuveront pas les comptes, puisqu'ils correspondent à des budgets contre lesquels ils se sont prononcés.

Il estime que la gestion n'est pas aussi parfaite qu'il est prétendu et conteste le processus consistant à ne pas reprendre le résultat N-1 dès le budget primitif. Cela provoque selon lui des retards dans la réalisation des équipements d'où découlent des surcoûts dont les Lesparrains font les frais. Il est consterné par une telle gestion.

Mr QUEYRON lui rétorque que les retards apportés résultent de difficultés administratives indépendantes de la gestion municipale.

Mr le Maire souligne qu'il est aisé pour l'opposition de critiquer et que cela correspond malheureusement qu'à sa seule participation aux affaires ; le travail de la majorité étant de gérer les dossiers. Mr le Maire se dit satisfait des résultats obtenus. L'autofinancement a progressé de plus de **77 %** en 6 ans et l'encours de la dette a diminué de moitié, ce qui démontre la qualité de la gestion sans besoin de commentaires supplémentaires. L'arithmétique ne ment pas.

Mr le Maire quitte la salle et Mr QUEYRON est désigné en qualité de président de séance.

Il rappelle le montant des dépenses et des recettes du compte principal et des comptes annexes et propose de mettre ceux-ci aux voix :

#### **a) COMMUNE**

**Pour :** 19

**Contre :** 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

**Abstentions :** 0

#### **b) ASSAINISSEMENT**

**Pour :** 19

**Contre :** 4 *MM. JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI et BEYSSEN, par procuration*

**Abstentions :** 2 *Mr SAUQUET et LAPARLIERE par procuration*

#### **c) EAU**

**Pour :** 19

**Contre :** 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

**Abstentions :** 0

#### **d) TRANSPORTS SCOLAIRES**

**Pour :** 19

**Contre :** 4 *MM. JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI et BEYSSEN, par procuration*

**Abstentions :** 2 *Mr SAUQUET et LAPARLIERE par procuration*

Mr le Maire réintègre la salle et Mr QUEYRON lui communique les résultats. Mr le Maire remercie le Conseil et reprend la présidence de la séance.

## ***2 AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT 2006***

#### **a) Commune:**

Mr QUEYRON constate le besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à **546 541,28 €** et propose d'en prélever le montant sur l'excédent de fonctionnement de **1 269 459,13 €** le ramenant ainsi à **722 917,85 €**

Mise aux voix :

**Pour :** 20

**Contre :** 0

**Abstentions :** 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

#### **b) Assainissement :**

Besoin de financement en investissement **341 848,63 €** à prélever sur l'excédent d'exploitation de **594 063,95 €** le ramenant à **252 215,32 €**

Mise aux voix :

**Pour :** 20

**Contre :** 0

**Abstentions :** 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

### **c) Eau :**

Besoin de financement en investissement **356 145,30 €** à prélever sur l'excédent d'exploitation de **457 047,74 €** le ramenant à **100 902,44 €**

Mise aux voix :

*Pour* : 20

*Contre* : 0

*Abstentions* : 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

### **d) Transports scolaires :**

Le CA Transports Scolaires ne comprenant pas de section d'investissement, l'excédent d'exploitation de **6 319,56 €** est maintenu dans cette section.

Mise aux voix :

*Pour* : 20

*Contre* : 0

*Abstentions* : 6 *MM. SAUQUET, JEANTET, DOMMERC, BARGIACCHI ainsi que LAPARLIERE et BEYSSEN, par procuration*

## **3 ACTIF IMMOBILIER CESSIONS ET ACQUISITIONS 2006**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est dressé chaque année l'état des cessions et acquisitions affectant le patrimoine immobilier de la commune. Cette formalité ne donne toutefois pas lieu à débat.

<b>Désignation du bien</b> (terrain, immeuble, droit réels)	<b>Localisation</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Origine de propriété</b>
<b>Acquisitions</b>			
Rés A. Camus espaces verts	Résidence A .Camus	AV 395 397 398 400	Sté Coopérative
Voirie Rés. J Moulin	Rue J Moulin	BW 183	OPHLM Hab. Eco
Empl. réservé Ville sud	Rue E Marcou	BP 131	Particulier
Terrain Destruhaut	Tour de l'Honneur	BR 44 179 180	Particulier
Maison Montégu	Crs Mal de Lattre de Tassigny	AB 322	Particulier
Maison Chevrier	Rue P. Curie	AK 58	Particulier
Maison Roland	Rue E. Marcou	BP 128	Particulier
Maison Pourreau	Crs St Trélody	AC 106 373	Particulier
Maison Hue	Crs St Trélody	AC 105	Particulier
<b>Cessions</b>			
Terrain	Zone forestière tour de guet	BI 65	Forêt communale
Maison	Rue du Moulin Châteauneuf	BW 159	Propriété communale
Terrain	Crs Mal de Lattre de Tassigny	AB 323	Propriété communale

*Le Conseil prend acte.*

#### **4 PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'UN POSTE DE CONTRÔLEUR**

Mr le Maire informe l'assemblée du prochain départ du chef d'équipe du service technique et la nécessité de pourvoir à son remplacement.

Compte tenu des modifications apportées dans la structure hiérarchique des cadres d'emploi, il y a lieu de créer un poste de "Contrôleur Territorial", grade qui correspond aux tâches qui seront demandées à l'agent recruté. Le système indemnitaire applicable est identique à celui dont bénéficiait l'agent partant en retraite.

*Le Conseil adopte à l'unanimité.*

#### **5 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA C.A.F.**

Mr le Maire expose au Conseil la mise en place d'un accueil périscolaire destiné aux enfants des écoles primaires en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales.

L'accord de la CAF est assorti du remboursement partiel du coût de l'APS sous forme d'une prestation de service dont le montant est fixé à **66 %** dans le cadre d'un accueil permanent, limité au plafond fixé par la CAF, déduction faite des participations familiales et à **30 %** en accueil temporaire, dans les mêmes conditions.

Afin de finaliser les droits et obligations de chacune des parties, la CAF a fait parvenir un projet de convention qu'il doit être autorisé à signer.

*Le Conseil adopte à l'unanimité.*

#### **6 COMPTE-RENDU AU CONSEIL DES ACTES ACCOMPLIS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS**

Mr le Maire rappelle au Conseil que, conformément aux délibérations N° 4 du 17 Mars 2001, N° 2 du 19 Février 2002 et N° 5 du 29 Juillet 2004, instituant une délégation d'attributions selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des actes accomplis ; il s'agit de :

- ☞ 07/014 – Enfouissement de réseaux – Eclairage public et téléphonique – Sté STTP,
- ☞ 07/015 – Frais de reproduction des D.C.E. – facturation aux entreprises,
- ☞ 07/016 – Acquisition d'une scie format – Sté HELVICAS,
- ☞ 07/017 – Acquisition d'un camion MERCEDES 511 CDT – Sté ETOILE D'AQUITAINE,
- ☞ 07/018 – Fourniture d'un tracteur tondeuse John Deere Type 2550 – SARL RULLIER E.V,
- ☞ 07/019 – Avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre 25<sup>ème</sup> tranche A.E.U. – programme 2007,
- ☞ 07/020 – Prémption de la propriété de Mr JOANY et Mme MARTIN, Pairie de Cassanet,
- ☞ 07/021 – Fin de l'occupation temporaire du logement 14 Crs J. Jaurès par Mr F. TEIXEIRA,
- ☞ 07/022 – Fourniture de matériels de cuisine – marché avec la Sté F.G.C.S,
- ☞ 07/023 – fourniture de matériel sportif (frontons) – marché avec la Sté Grands Stades,
- ☞ 07/024 – régénération de 2 courts de Tennis – marché avec la Sté TENNIS CHEM INDUSTRIES,
- ☞ 07/025 – Stabilisation du terrain de skate park – marché avec la Sté SARRAZY,
- ☞ 07/026 – Maintenance du parc informatique – contrat avec la Sté M.C.R.

# TAUX DE RÉALISATIONS 2006

## Section de fonctionnement

### a) Dépenses

CHAPITRE	PRÉVU	RÉALISÉ	TAUX % RÉALISATION
011 - Charges à caractères G <sup>al</sup> .	1 320 260,00 €	1 187 799,00 €	89,97%
012 - Charges de personnel	2 145 200,00 €	2 128 891,00 €	99,23%
65 - Autres charges de gestion	482 205,00 €	473 611,00 €	98,22%
66 - Charges financières	70 710,00 €	70 704,00 €	99,99%
67 - Charges exceptionnelles	102 170,00 €	13 526,00 €	13,24%
042 - Opérations d'ordre	606 627,00 €	605 921,00 €	99,88%
<b>TOTAL</b>	<b>4 727 172,00 €</b>	<b>4 480 452,00 €</b>	<b>94,78%</b>

### b) Recettes

CHAPITRE	PRÉVU	RÉALISÉ	TAUX % RÉALISATION
013 - Atténuation de charges	322 000,00 €	362 120,00 €	112,46%
70 - Produits de gestion courante	204 350,00 €	272 705,00 €	133,45%
73 - Impôts et taxes	2 345 570,00 €	2 414 021,00 €	102,92%
74 - Dotations, participations, subv.	1 416 780,00 €	1 428 061,00 €	100,80%
75 - Autres produits de gestion	100 000,00 €	129 148,00 €	129,14%
77 - Produits exceptionnels	575 103,00 €	590 376,00 €	102,66%
<b>TOTAL</b>	<b>4 963 803,00 €</b>	<b>5 196 431,00 €</b>	<b>104,69%</b>

# RATIOS

## EXERCICE 2006

Elément	Lesparre	Moyenne N <sup>ale</sup> 5 à 10 000 hab (1)	Observations
Dépenses réelles de fonctionnement	90,12%	100%	
Recettes réelles de fonctionnement	98,30%	100%	
Impositions directes	53,16%	100%	
Coefficient de mobilisation fiscale	106,26% *	69% *	<i>Produit des taxes potentiel fiscal</i>
Encours de la dette	34,60%	100%	
Annuité de la dette	85 €/h	151 €/h	* Plus le pourcentage du C.M.F. est faible, plus les bases fiscales sont fortes. Plus le taux est supérieur à 100, plus les bases sont faibles
Charge de la dette / R.R.F	8,25%	15,80%	
Dépenses d'équipement (y compris R.A.R.)	82,57%	100%	
Frais de personnel / D.R.F.	45,60%	49,35%	
<b><u>Taux des impôts locaux :</u></b>			
Taxe habitation	15,14%	17,69% *	} * Moyenne départementale
Taxe foncière bâti	20,51%	23,86% *	
Taxe foncière non-bâti	57,67%	47,00% *	

(1) Les moyennes nationales indiquées sont celles des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 10 000 hab. Il est donc nécessaire de souligner que LESPARRÉ (5 044 hab.) se situe dans la fourchette basse de cette strate).

### **Autofinancement**

D'un montant de **678 207 €uros** en 2001, il atteint **1 202 541 €uros** en 2006. Sa progression de 77,31 % en 6 années (soit une augmentation moyenne annuelle de 12,89 %) est pratiquement proportionnelle à la diminution de la dette en capital : **3 147 245 €uros** au 01.01.02 contre **1 547 915 €uros** au 30.12.06